

ACCORD CLASSIFICATION

TU NE T'APPLIQUERAS PAS !

Le 8 décembre, la CFDT a signé seule l'accord classification !

**Enfin, la CGT et FO ont décidé de faire valoir leur droit d'opposition.
Conséquence : l'accord classification ne s'appliquera pas .**

Cette décision prive les salariés de nouvelles perspectives d'évolutions professionnelles et salariales. **Et pourtant, une fois n'est pas coutume, toutes les organisations syndicales s'accordaient à le dire : notre classification est à bout de souffle !**

La CFDT a obtenu des avancées : la revalorisation de niveaux d'embauches, l'augmentation des pas de compétences, le déplafonnement des niveaux, l'augmentation des primes de fonction et de responsabilité, la création d'une prime formateur occasionnel, d'une prime de mobilité fonctionnelle, une garantie d'évolution minimale après 26 ans d'ancienneté et bien d'autres encore...

Tout n'était pas parfait mais sûrement mieux qu'aujourd'hui !

Cette classification ne verra donc pas le jour. Pour la CFDT, le refus en bloc de cet accord est regrettable. Et nous souhaitons donc bonne chance aux organisations syndicales qui n'ont rien obtenu de plus favorable et qui préfèrent promettre aux salariés que l'enveloppe de 80 millions d'euros leur est dûe !

Les Pouvoirs Publics avaient accordé ce budget de 80 millions d'euros uniquement pour la mise en place de cette classification et vont donc pouvoir se permettre cette économie.

De plus, rien ne nous garantit qu'une nouvelle négociation classification redémarre avant plusieurs années !

La CFDT a fait le choix de la négociation pour que tous les salariés de la Sécurité Sociale bénéficient des avancées obtenues !

La CFDT continuera à défendre les intérêts et le pouvoir d'achat des salariés.

Flashez
pour
adhérer

